

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 270
Consultation écrite
25 juin – 1^{er} juillet 2020**

A) Projet de décret approuvant le contrat type applicable aux transports publics routiers de véhicules roulants réalisés au moyen de porte-voiture

Le projet de décret approuve la nouvelle version du contrat type concernant les transporteurs qui exécutent leurs contrats au moyen de véhicules porte-voiture, afin de transporter des véhicules roulants. Ce contrat type qui s'applique de plein droit à défaut d'une convention écrite définissant les rapports entre les parties, est prévu par l'article D. 3224-3 du code des transports et figure à l'annexe IX à la partie 3 réglementaire de ce code et prévoit notamment que l'indemnisation pour pertes et avaries prévoit deux montants d'indemnisation spécifiques respectivement aux véhicules non cotés à l'Argus et aux autres dommages au véhicule, ainsi que l'engagement du transporteur à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité.

Le projet de décret approuve un nouveau contrat type dans lequel les montants d'indemnisation sont actualisés et l'engagement du transporteur à souscrire un contrat d'assurance est complété, la souscription devant être réalisée « auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable ».